Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_007-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE CINQ MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-007

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 24* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Thierry PIALLEPORT

OBJET : ASSOCIATION UNC DE PAREMPUYRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		ROZE Benjamin
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		DERVIEUX Benjamin
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		LAGARRIGUE Henri
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_007-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 MARS 2024

DELIBERATION n° DEL-2024-007 : ASSOCIATION UNC DE PAREMPUYRE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Nicky GUILBAULT

L'association Union Nationale des Combattants (UNC) de PAREMPUYRE a pour objectif de maintenir et de développer les liens de camaraderies, d'amitié et de solidarité qui existent entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie. Elle a également pour but de perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France, contribuant ainsi au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations.

Par courrier en date du 27 septembre 2023, l'association UNC de Parempuyre sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2023.

L'association UNC PAREMPUYRE sollicite donc une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ pour l'aider à couvrir les frais liés à la présence de porte-drapeaux en tenue de l'association Mémorial du Front du Médoc.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à l'association UNC Parempuyre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention déposée par l'association UNC Parempuyre,

Après examen en commission Vie locale / Vie associative / Culture du 23 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Nicky Guilbault,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association UNC Parempuyre.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 05 mars 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre